

Budget—M. Hogan

moyenne mobile de huit ans, ce qui signifie que la norme prévue pour cette année aurait été de 5.3 p. 100. Il est très facile pour le ministre des Finances de relever l'objectif du plein emploi statistique pour compenser sa mauvaise gestion de l'économie. Même son ami, le secrétaire au Trésor des États-Unis, M. Simon, ne s'y risquerait pas, mais sait-on jamais? Puisqu'il est évident qu'une grande partie des principes contenus dans le budget émane de la pensée des conseillers républicains conservateurs du président Ford, on peut se poser des questions.

C'est tout un exploit, monsieur l'Orateur. On établit une norme selon une moyenne mobile de huit ans pendant une récession. Cela garantit que le Trésor fédéral n'aura pas à assumer les frais de la plus grande partie des prestations d'assurance-chômage versées désormais et qu'il ne sera pas nécessaire de financer le régime d'assurance-chômage au moyen d'un système d'impôt progressif sur le revenu. Le ministre des Finances a essayé de camoufler tout cela en parlant de changements à l'assurance-chômage destinés à inciter «les travailleurs à garder leur emploi ou à en chercher un plus activement». Il laisse entendre que, comme on en avait l'impression il y a quelques années, on vole l'assurance-chômage.

Il emploie des expressions assez démodées et parle de «renforcer l'incitation au travail». C'est une excellente façon d'encourager les ignorants qui aiment à croire que le ministre fédéral les protège des parasites qui vivent aux crochets de l'assurance-chômage. C'est aussi une excellente façon pour le gouvernement fédéral de détourner l'attention de ses véritables desseins. Je recommande au ministre des Finances et à ses conseillers de lire le document de discussion n° 33 d'une étude faite par le Conseil économique du Canada pour le Conseil des premiers ministres des Maritimes. Ce document a un chapitre sur les incidences du système d'assurance-chômage. De sa conclusion, je me contenterai de citer le bref passage suivant: L'adoucissement des conditions d'attribution de l'assurance-chômage n'a pas diminué l'effort réel de la main-d'œuvre dans les Maritimes.

Voilà pour le camoufflage. Il ne faut donc pas s'étonner que le chef de l'opposition officielle ait parlé de cynisme à propos du budget. Le ministre des Finances nous présente un budget à toutes fins pratiques calqué sur le plan américain, qui combat l'inflation en créant plus de chômeurs. Mais il y ajoute une note bien canadienne. Il fait payer par les ouvriers le prix du chômage créé, par le biais d'une taxe régressive. Il ne faut pas s'étonner que le ministre des Postes (M. Mackasey) soit sorti, de dégoût.

Faut-il s'étonner que dans notre parti minoritaire on soit furieux? Nous savons que l'assurance-maladie et l'assurance-hospitalisation tout comme l'assurance-chômage, sont nées de l'ingéniosité et des expériences des fondateurs de la CCF et du NDP. Le sénateur Thérèse Casgrain le rappelait l'an dernier à M. Pickersgill, à l'Université Western Ontario lors de la conférence consacrée au rôle de M. King dans la vie politique canadienne. C'est en empruntant leurs idées que les libéraux ont pu constituer un système généreux de sécurité sociale. Notre parti est fier de l'avoir inspiré.

Or, le budget présenté le 23 juin 1975 par le ministre des Finances amorçait un retour en arrière. Les députés de la troupe libérale n'ont pu entendre avec plaisir notre leader parlementaire lorsqu'il a fait voir que le ministre des Finances marchait à contre-courant de l'histoire du pays. Ceux du moins qui l'ont compris ont senti la justesse de son propos.

C'en est fini du «libéralisme charitable» de M. Lester B. Pearson. Nous voici maintenant au «libéralisme à respon-

[M. Hogan.]

sabilité limitée». Il y aurait de quoi rire, si la situation n'était pas si tragique. Avec cette façon de voir, il ne faut pas s'étonner que le ministre des Finances marque tant d'indifférence devant la situation du logement. Et pourtant, de l'avis d'à peu près tout le monde, ce secteur a grandement besoin d'une relance. Il ne faut donc pas s'étonner de ce que ceux qui prévoient l'extrême pénurie de logements l'année prochaine puissent déclarer: «C'est la crise, et le gouvernement pratique à son égard la politique de l'autruche. Quelle surprise l'attend!»

• (1720)

J'aimerais dire un mot des fonds affectés dans le budget aux allocations de mobilité et de formation puisqu'elles influent sur le développement de la région de l'Atlantique. Nous nous réjouissons des 70 millions de dollars supplémentaires destinés au programme de formation de la main-d'œuvre au Canada. Souhaitons que cet argent ne soit pas dépensé à tort et à travers, ou pis encore, en pure perte, ce qui revient à dire qu'aucun emploi n'est disponible après la formation. Nous en avons assez de ce genre de choses dans certaines régions de l'Atlantique comme le Cap-Breton. Ces programmes peuvent parfois remplacer l'assistance sociale; et, bien entendu, les stagiaires de ces programmes ne comptent pas dans la statistique de l'assurance-chômage. C'est ainsi que le gouvernement peut cacher l'impact total de la récession sur la population active.

Un montant supplémentaire de dix millions de dollars servira à aider le travailleur à s'installer ailleurs grâce aux subventions à la mobilité. La mobilité à l'extérieur d'une région est habituellement un processus très sélectif qui tient compte de l'âge, de la compétence et de l'instruction. De récentes recherches portent à croire que la mobilité nette à l'extérieur d'une région n'atténue pas le chômage dans la région en cause, comme on l'a déjà cru. Un article de recherche publié dans le *Canadian Journal of Economics*, édition de novembre 1970, a prouvé «que pour cinq chômeurs qui quittent les Maritimes, deux personnes tombent en chômage».

Les chiffres pour la période entre 1965 et 1974 indiquent combien de personnes ont quitté la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve pour d'autres parties du Canada. Il en est de même pour le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, bien que dans le deuxième cas, cette tendance ait été moins accentuée à cause d'une certaine immigration vers cette province durant la période comprise entre 1970 et 1974. Pour ce qui est du Nouveau-Brunswick, il se peut fort bien que l'arrivée récente d'un nombre assez élevé d'ouvriers du bâtiment de l'étranger à titre temporaire ait bouleversé les tendances prédominantes à long terme. Espérons que le programme de recyclage aidera à remédier à la situation.

M. Benjamin: N'y comptez pas trop.

M. Hogan: Le ministre des Finances a exploité les craintes des Canadiens en laissant entendre au moyen de comparaisons à court terme du coût unitaire, d'ailleurs sujettes à caution, que nous sommes en train de perdre nos avantages concurrentiels par rapport aux Américains. Comme l'a fait remarquer Nathan Bossen, économiste de Montréal, les comparaisons du coût unitaire en périodes de fluctuation du cours du change—même si on écarte la méthode traditionnelle de rassemblement des données qui fausse les indices de productivité et de salaire et dont on se sert pour mesurer les variations des positions concurrentielles comparables de divers pays depuis cinq ans—